



INFORMATIONS PRATIQUES

Soutien financier pour les parents dont l'enfant séjourne en pédiatrie (CHUS – Hôpital Fleurimont)

Prestations pour proches aidants d'enfant de l'assurance-emploi | Service Canada

Ce programme s'adresse aux parents d'un enfant hospitalisé en pédiatrie et/ou malade au point de nécessiter leur présence à son chevet ou à la maison, pour lui offrir les soins de santé nécessaires à sa guérison.

Vous recevrez 55 % de votre salaire moyen. Pour ce faire, vous devez faire remplir un certificat médical spécifique à ce programme, par le médecin traitant.

Ça vous intéresse? Parlez-en avec l'infirmière, le pédiatre de garde ou à une professionnelle du service social. Pour prendre un rendez-vous téléphonique avec Service Canada durant les jours ouvrables :

- 1 800 808-6352
- canada.ca/fr/services/prestations/ae/proches-aidants.html

Crédit d'impôts pour dépenses reliées à des soins médicaux éloignés de votre domicile

Un crédit d'impôts remboursable pour les dépenses (stationnement, épicerie, repas, kilométrage) liées aux hospitalisations et aux rendez-vous médicaux peut être applicable selon votre situation.

Veillez consulter la personne qui s'occupe de vos impôts pour plus d'informations.

Demandez une preuve d'hospitalisation à l'adjointe administrative de la pédiatrie ou de la clinique médicale où a eu lieu le rendez-vous de votre enfant.

Vous pouvez également demander cette preuve aux archives médicales du CHUS – Hôpital Fleurimont au 819 346-1110, poste 14379, moyennant certains coûts.

Bénéficiaire de l'aide ou de la solidarité sociale

Si vous êtes prestataire de l'aide sociale ou de la solidarité sociale, vous pourriez avoir accès à un remboursement de frais liés à l'hospitalisation.

Veillez consulter votre agent pour plus d'informations.

Supplément pour enfant handicapé | Retraite Québec

Le supplément pour enfant handicapé est une aide financière qui a pour but d'aider les familles à assumer la garde, les soins et l'éducation d'un enfant dont la déficience physique ou le trouble des fonctions mentales le limite de façon importante dans la réalisation de ses habitudes de vie et dont la durée prévisible est d'au moins un an.

Pour en savoir plus :

- rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants
- 1 800 667-9625

Ressources d'hébergement

Il existe des possibilités d'hébergement à proximité moyennant des frais :

Hôtellerie de la Fondation québécoise du cancer

- cancerquebec.ca/services/centres-hebergement/Sherbrooke
- 819 822-2125

Hôtel Le Floral

- hotellefloral.com
- 819 564-6812

Accueil psychosocial du CLSC de votre région

Pour obtenir des ressources d'aide et du soutien (aide alimentaire, répit, soutien à domicile, etc.), contactez le 811, option 2.

Consultez ce document en ligne :



Voir au verso pour le tableau détaillé des aides financières. Pour plus d'informations, consultez votre équipe traitante.



DÉTAILS DES AIDES FINANCIÈRES

	PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI POUR PROCHES AIDANTS D'ENFANTS (FÉDÉRAL)	CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX (FÉDÉRAL)	SUPPLÉMENT POUR ENFANT HANDICAPÉ (PROVINCIAL)
Pour qui?	<p>Selon la durée d'hospitalisation de votre enfant, vous pourriez être admissible.</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le site Web : canada.ca/fr/services/prestations/ae/proches-aidants.html</p>	<p>Personne qui doit recevoir un soin de santé à 80 km (aller simple) et plus de son domicile</p>	<p>Parents qui ont à leur charge un enfant de moins de 18 ans qui présente une déficience physique ou un trouble des fonctions mentales qui le limite de façon importante dans la réalisation de ses habitudes de vie par rapport à ce qui est attendu d'un enfant de son âge. La durée prévisible des incapacités doit être d'au moins un an.</p>
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> • Ne peuvent pas être demandées en même temps que le RQAP. • 55 % de votre salaire hebdomadaire habituel. • Maximum de 35 semaines de prestations. • La première semaine n'est pas couverte. • Délai d'environ 28 jours pour le traitement de la demande. 	<p>Dépenses durant l'hospitalisation qui sont couvertes (plus de 80 km) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de déplacement; - stationnement; - hébergement; - épicerie. 	<p>Se référer au site Web suivant : quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/supplements-pour-enfant-handicape</p>
Documents requis	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire d'<i>Autorisation de délivrer un Certificat médical pour prestations pour proches aidants de l'assurance-emploi</i> (rempli par un parent). • Certificat médical pour <i>Prestations pour proches aidants de l'assurance-emploi</i> (rempli par le pédiatre). • Relevé d'emploi (demander à votre employeur, qui pourra le faire parvenir à Service Canada). 	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve d'hospitalisation de l'enfant. • Factures et preuves des dépenses durant l'hospitalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire <i>Demande de supplément pour enfant handicapé</i> (Partie du professionnel) • Formulaire <i>Demande de supplément pour enfant handicapé</i> (Partie du parent) • Formulaire <i>Consentement à la communication de renseignements médicaux, psychosociaux et éducationnels</i>
Comment faire une demande?	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les documents requis. • Présenter votre demande en ligne ou en personne au bureau de Service Canada de votre région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au départ, demander une preuve d'hospitalisation à l'adjointe administrative de la pédiatrie. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contacter les archives du CHUS – Hôpital Fleurimont en vous présentant au local 1127 ou en appelant au 819 346-1110, poste 14379. • Remettre ces preuves et les factures accumulées à la personne qui produira votre déclaration d'impôt. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter votre équipe traitante <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire parvenir votre demande à : Retraite Québec Soutien aux enfants Case postale : 7777 Québec (Québec) G1K 7T4